



CHALLENGE SUR GLACE

Un volant pour Michel Barrette?



1 Soirée de 4 points pour Malakhov
4 CAHIER C



CANTON DE MAGOG

Une fillette de 5 ans périt dans une embardée (A3)

La Tribune

vendredi

SHERBROOKE
8 janvier 1999
89e ANNÉE - No 270
0,65 (WEEKEND: 1,75\$) Plus taxes

Pour tout vendre il vous faut...

Les petites annonces

La Tribune
564-0999

53269

La rue Wellington perd de sa vigueur

Au moins cinq commerces ont récemment fermé leurs portes ou sont sur le point de le faire

Pascal BRETON
Sherbrooke

Malgré les efforts de revitalisation, la rue Wellington perd de sa vigueur et les nombreux locaux vides en témoignent: au moins cinq commerces du centre-ville de Sherbrooke ont récemment fermé leurs portes ou sont sur le point de le faire.

Au Bon Marché a d'abord annoncé

son intention de quitter le centre-ville, puis la Librairie Payette, autre institution dans le secteur, a cessé ses activités.

Au cours des derniers jours, ce sont le centre de liquidation La Pomme rouge et la boutique Pluss (anciennement Jeans Plus) qui ont fermé leurs portes en douceur.

D'ici la fin du mois, ce sera au tour du Manufacturier Laflamme Fourrure de rendre l'âme à Sherbrooke, pour

concentrer exclusivement ses activités au commerce de la maison-mère, à Granby.

«Le fait d'être au centre-ville ne nous a pas toujours aidés. Il y a de plus en plus de marchands qui quittent, et il n'y en n'a pas vraiment de nouveaux qui s'installent», confie Louise Chauvin, gérante de Laflamme Fourrure. J'ai l'impression également que parce que nous fermons, Jeans Plus (Boutique Pluss) a décidé de fermer aussi.»

Établie depuis un bon moment au centre-ville, l'une des succursales de la boutique Pluss a en effet fermé rapidement ses portes entre le 31 décembre 1998 et le 4 janvier, sans aucun avertissement. Il n'a toutefois pas été possible de parler à la direction de ce commerce hier.

Récemment, le centre de liquidation La Pomme rouge, anciennement Greenberg, a également affiché portes closes, sans préavis, en plus de la Librairie Payette qui a liquidé son inven-

taire. «Évidemment, c'est toujours malheureux lorsqu'un commerce ferme, mais il y en a autant qui ouvrent», a pour sa part lancé Michel Poisson, directeur de la SIDAC et propriétaire de Momo Sports.

«Ce qui est certain, ajoute M. Poisson, c'est que la rue Wellington est en train de se réaménager, ce qui n'est pas mauvais signe.»

Pas si dramatique (A2)

«Le mal que l'on m'a fait est irréparable»

Blanchi par la justice, l'homme d'affaires Pierre Bourgault reçoit une lettre d'excuses et un chèque de 85 000 \$



Mario Goupil

Gros Pierre a mal à son petit coeur. Je le connais depuis assez longtemps pour le savoir. Je lui en ai d'ailleurs fait la remarque alors que l'entrevue venait à peine de débiter.

Pierre Bourgault n'est plus le même homme depuis qu'il a été l'objet de cette bavure policière. Une bavure comme on en voit rarement, fort heureusement d'ailleurs. Une bavure qui lui a finalement valu, à lui comme à sa conjointe Sylvie D'Avignon, deux ans plus tard, une lettre d'excuses officielles du Procureur général du Canada accompagné d'un chèque de 85 000 \$ à titre de dédommagement financier. C'est vous dire à quel point l'erreur fut grotesque.

Le 10 décembre 1996, la Gendarmerie Royale du Canada croyait porter un gros coup au monde de la contrebande en procédant à l'arrestation d'une vingtaine de personnes de notre région. Du nombre, Pierre Bourgault et Sylvie D'Avignon de North Hatley. La GRC disait procéder ainsi au démantèlement d'une organisation criminelle de Sherbrooke qui aurait écoulé pour 40 millions \$ de produits de contrebande d'alcool et de tabac et blanchi 12 millions \$ provenant d'activités illégales.

De la vingtaine de personnes arrêtées, une seule a été trouvée coupable et condamnée. Les autres ont toutes été blanchies, comme on dit dans le milieu judiciaire. Curieuse d'expression tout de même quand on sait que leur réputation se trouve entachée à jamais.

«Le mal que l'on m'a fait est irréparable. J'ai vécu l'enfer...», a répété Pierre Bourgault plus d'une fois au cours de notre entretien. Toutefois, ce n'est qu'au moment où je m'appretais à ranger mon calepin et mon stylo, que j'ai vraiment compris pourquoi le coeur du Gros Pierre est brisé à jamais.

À l'école secondaire où nous allions, tout le monde voulait être copain ou copine avec Pierre Bourgault. Pas juste parce qu'il était un gaillard très sympathique. La magnifique voiture sport de l'année qu'il conduisait

et les cigarettes «toutes faites» qu'il pouvait se payer faisaient aussi partie de son... charisme.

En fait, Pierre était l'un des deux «fils-à-papa» de l'école à l'époque. Mais l'autre, qui se déplaçait comme Pierre à bord d'une magnifique Mazda sport de l'année, est mort aujourd'hui. Il s'est suicidé. Pierre, lui, n'aurait jamais baissé les bras de la sorte. Mais ça, c'est moi qui le dit. Pourtant, ces dernières années, il aurait très bien pu céder au découragement.

On n'oublie jamais notre dernière année d'études à l'école secondaire. C'est encore plus vrai pour Pierre qui, cette année-là, est tombé en amour avec Linda Durand, celle qui allait devenir sa femme et lui donner un premier enfant: Geneviève.

Depuis, Pierre et Linda ont refait leur vie. Linda, devenue avocate, est maintenant la conjointe de Jean-Luc Mongrain, journaliste et producteur bien connu. Pierre, quant à lui, a uni sa destinée à Sylvie D'Avignon et tous deux sont les heureux parents de Malve, sept ans, et Pamela, cinq ans.

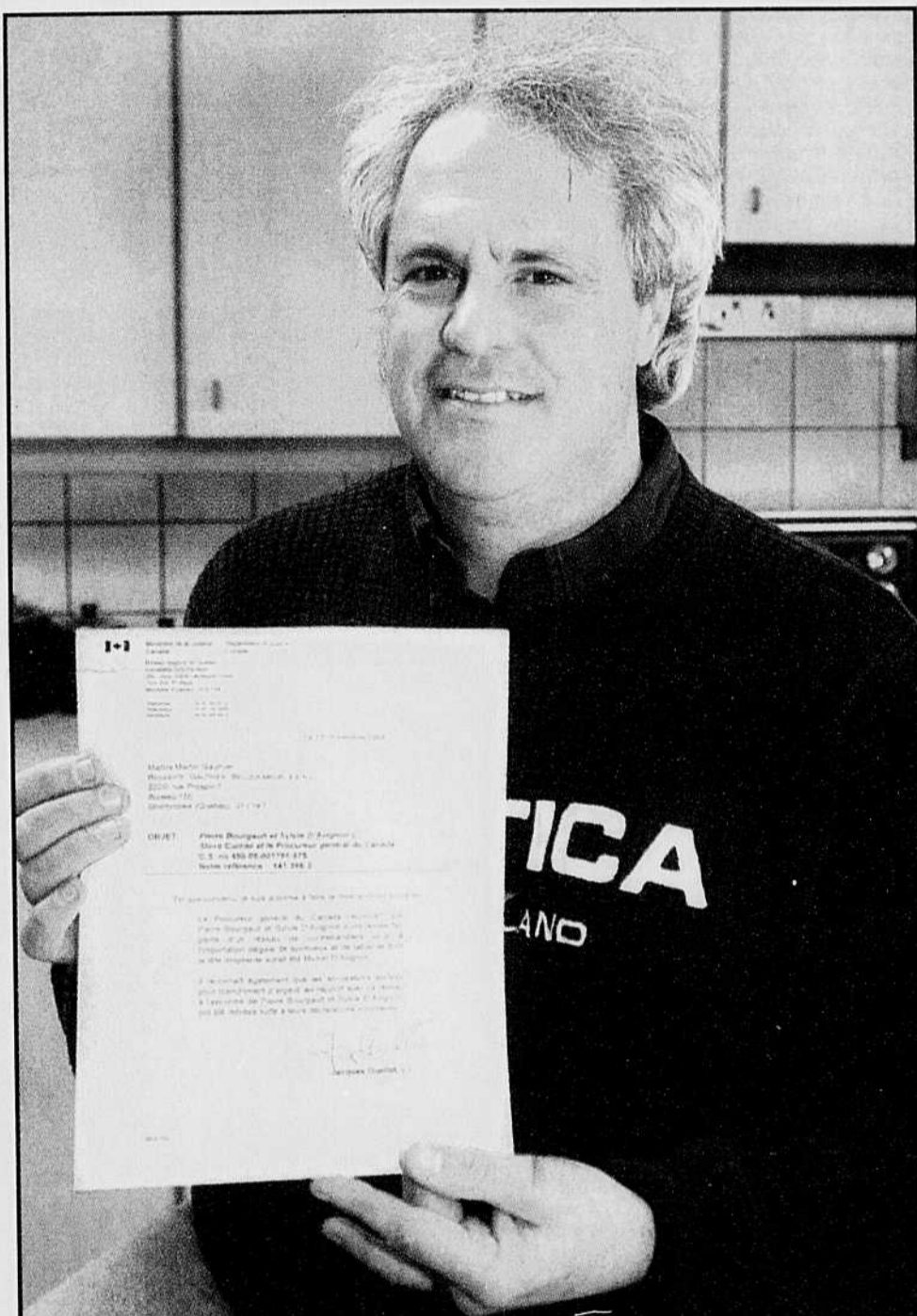
Le regard de Pierre Bourgault se voile lorsqu'il parle de ses enfants. C'est lorsqu'il s'est mis à me parler de sa grande Geneviève que j'ai deviné qu'un chagrin immense habite son coeur.

«Depuis que j'ai été faussement accusé, en décembre 1996, je n'ai plus eu de contact avec ma fille aînée, devait-il confier. Comme si son entourage lui avait fait comprendre qu'il valait mieux qu'elle se tienne loin de son père. Ça me fait beaucoup de peine. A sa grand-mère et à ses deux petites soeurs aussi. Mais je ne leur en veux pas. Je leur ai même envoyé une carte de Noël cette année.»

Et d'ajouter Gros Pierre: «Un jour, vous savez, on va tous passer devant le véritable ministre de la Justice, en Haut. Et c'est même vrai pour ceux qui ont une formation en théologie...»

Pierre Bourgault aura finalement payé très cher pour ces fausses accusations portées contre lui. «On m'a fait le plus grand mal que l'on peut faire subir à un être humain», a-t-il conclu.

«J'ai été traité comme un sale sur la place publique...» (A2)



Imacom-Daquerre, Claude Poulin

Blanchi par la justice, l'homme d'affaires Pierre Bourgault exhibe une lettre du ministre de la Justice dans laquelle le Procureur général du Canada reconnaît qu'il n'a jamais fait partie d'un réseau de contrebandiers voué à l'importation illégale d'alcool et de tabac. Pierre Bourgault a obtenu une compensation de 85 000 \$.

Procès en destitution

Encore trop de flou dans la procédure (D1)

Météo / A2

NUAGEUX

-12

7h26

16h21



Moins d'impôts à payer pour 98

Des changements dans les formulaires québécois de déclaration de revenus

Rollande PARENT
Montréal (PC)

Les contribuables québécois devront se familiariser avec de nouvelles règles du jeu quand viendra le temps, bientôt, de remplir leur déclaration annuelle de revenus.

La ministre du Revenu Rita Dionne-Marsolais compte que la réforme de la fiscalité des particuliers annoncée lors du dernier budget et qui prévoit que le fisc québécois percevra en bout de ligne 500 millions \$ de moins qu'auparavant, prédisposera les contribuables à s'adapter aux changements opérés.

En conférence de presse, hier, la ministre a souligné les principales modifications apportées:

- une cinquantaine de crédits et déductions inutilisés par la plupart des gens sont transformés en un montant forfaitaire de 2350 \$, utilisable par tous ceux qui choisiront le formulaire simplifié. Le ministère du Revenu estime que 80 pour cent des contribuables gagneront à choisir le forfait. Les autres opteront pour le formulaire général.

En cas de doute, le contribuable pourra vérifier quel formulaire lui convient le mieux en faisant les calculs proposés dans le guide du ministère du Revenu;

Comparaison des revenus à partir desquels un impôt est exigible

Année d'imposition 1998, en dollars	Avant réforme		Après réforme	
	1997	1998	1997	1998
Couple avec un enfant	• un revenu de travail	25 045	18 975	28 286
	• deux revenus de travail	26 784	18 975	28 665
Couple avec deux enfants	• un revenu de travail	27 317	30 189	30 788
	• deux revenus de travail	29 293	30 788	30 788
Famille monoparentale avec un enfant		20 113	21 155	
Couple de moins de 65 ans sans enfants	• un revenu de travail	15 266	18 975	18 975
	• deux revenus de travail	14 689	18 975	18 975
Couple de 65 ans ou plus	• à la retraite	18 355	25 185	
Célibataire de moins de 65 ans	• vivant seul	9 964	10 695	10 695
	• partageant un logement	8 788	9 487	9 487
Célibataire de 65 ans ou plus	• vivant seul	12 856	14 375	14 375
	• partageant un logement	11 739	13 167	13 167

Source: Ministère des Finances

Michèle Lecavallier - (PC)

- il y a une hausse des seuils d'imposition à partir desquels le contribuable doit payer de l'impôt. Grâce à cette mesure, qui fait passer de 20 à 23 pour cent le taux de conversion des crédits d'impôt non remboursables, 200 000 contribuables de plus n'auront pas d'impôt à payer et s'ajoutent aux 2 millions qui, en 1996, n'en ont pas payé.

Pour un ménage disposant d'un revenu inférieur à

50 000 \$, la diminution d'impôt pourra aller jusqu'à 15 pour cent. Pour celui dont le revenu est supérieur à 50 000 \$, la diminution maximale sera de 3 pour cent.

Pour un couple avec deux enfants et un seul revenu de travail, le seuil d'imposition augmente de 2872 \$ pour s'établir à 30 189 \$, comparativement à 27 317 \$ l'année dernière.

Un couple à la retraite de 65 ans et plus sera imposé à compter de 25 185 \$, comparativement à 18 355 \$ l'année dernière;

- la possibilité de transférer entre conjoints les crédits non remboursables qui ne sont pas utilisés, une possibilité réservée aux contribuables utilisant le formulaire simplifié, favorisera les couples où l'un des conjoints a un faible revenu;

- la possibilité pour un conjoint d'appliquer en tout ou en partie le remboursement d'impôt attendu au montant dû par son partenaire;

- la possibilité pour les contribuables ayant des revenus de retraite de les prendre en compte dans leurs calculs dans le but d'obtenir un crédit d'impôt, même s'ils n'ont pas 65 ans.

Les contribuables recevront à compter de cette semaine, et tout au long du mois de janvier, les nouveaux formulaires de déclaration de revenus.

en direct sur la vie



Le Réseau de l'information
24 heures sur 24

Accès restreint aux services de pédiatres

«Une volonté avouée», dénonce le président de l'Association

Sherbrooke (FG)

Pour le président sortant de l'Association des pédiatres du Québec, il ne fait «aucun doute» que la volonté du gouvernement va dans le sens de restreindre l'accès direct de la population à cette spécialité.

«Ce n'est pas nouveau. Dans plein de documents depuis déjà un bon nombre d'années, c'est une volonté avouée», a indiqué hier le pédiatre Claude Lemoine.

Il réagissait à l'inquiétude soulevée par son confrère Serge Thérien, qui pratique uniquement en cabinet privé et qui craint qu'à court terme, on interdise l'accès direct à une telle ressource. Il faudrait au préalable que l'enfant soit référé par un médecin généraliste. «C'est clair qu'on sent bien que le vent souffle en ce sens-là», a noté le Dr Lemoine.

Et s'il se dit favorable à ce que la porte d'entrée du système passe par des équipes régionales de médecins omnipraticiens, il ne faudrait pas que ça entraîne plus de problèmes. «Si c'est dans le sens de mieux utiliser les ressources et de répondre le mieux possible aux besoins des enfants malades j'en suis. Mais si on désorganise ce qui fonctionne bien et que ça amène des contraintes, une duplication des services et des coûts additionnels, alors ça ne vaut pas le coup. Il ne faudrait pas qu'en bout de ligne, pour mettre en place un principe théorique, nos enfants se retrouvent pris en otage dans le système», a aussi fait valoir le Dr Claude Lemoine.

«J'ai été traité comme un sale sur la place publique» — Pierre Bourgault



Mario Goupil

«J'ai été traité comme un sale sur la place publique. Je les (les autorités policières) mets au défi de me nommer un Hell's Angel, un Rock Machine, un Mohawk ou un seul criminel qui a déjà été maltraité

la moitié comme je l'ai été...»

On comprendra Pierre Bourgault d'en avoir gros sur le cœur. Le matin du 10 décembre 1996, les agents de la GRC ont envahi la résidence de sa petite famille à North Hatley.

«Je ne sais trop pourquoi, mais en me réveillant, j'ai pensé que l'on venait m'annoncer que mon frère Mike avait eu un accident en se rendant à son travail chez Bombardier, à Valcourt. Quand j'ai vu entrer ces cinq ou six grands gaillards, j'ai compris que ce n'était pas cela du tout. J'ai même pensé que j'allais voir sortir une caméra. Qu'on était aux Insolences d'une caméra...», rappelle-t-il.

Rapidement, Pierre Bourgault et Sylvie D'Avignon ont appris qu'ils se trouvaient en état d'arrestation. Des chiens ont fouillé la maison. «S'ils cherchent de l'argent, ils vont mourir de faim...», leur a lancé Pierre Bourgault, pince-sans-rire.

Ce dernier mentionne que les agents ont su faire preuve de discrétion en présence de ses filles... qui elles ont eu le réflexe de se cacher sous leurs draps en entendant tout ce boucan dans la maison. Finalement, Malyle a pris l'autobus pour la maternelle comme d'habitude, alors que Pamela a été conduite chez la gardienne par sa mère... accompagnée d'un agent de la GRC.

«Par la physiognomie des agents qui n'ont rien trouvé, j'ai vu qu'ils avaient vite compris qu'ils faisaient fausse route. Qu'ils étaient dans les quenouilles...», ajoute celui qui a finalement passé ce 10 décembre derrière les barreaux.

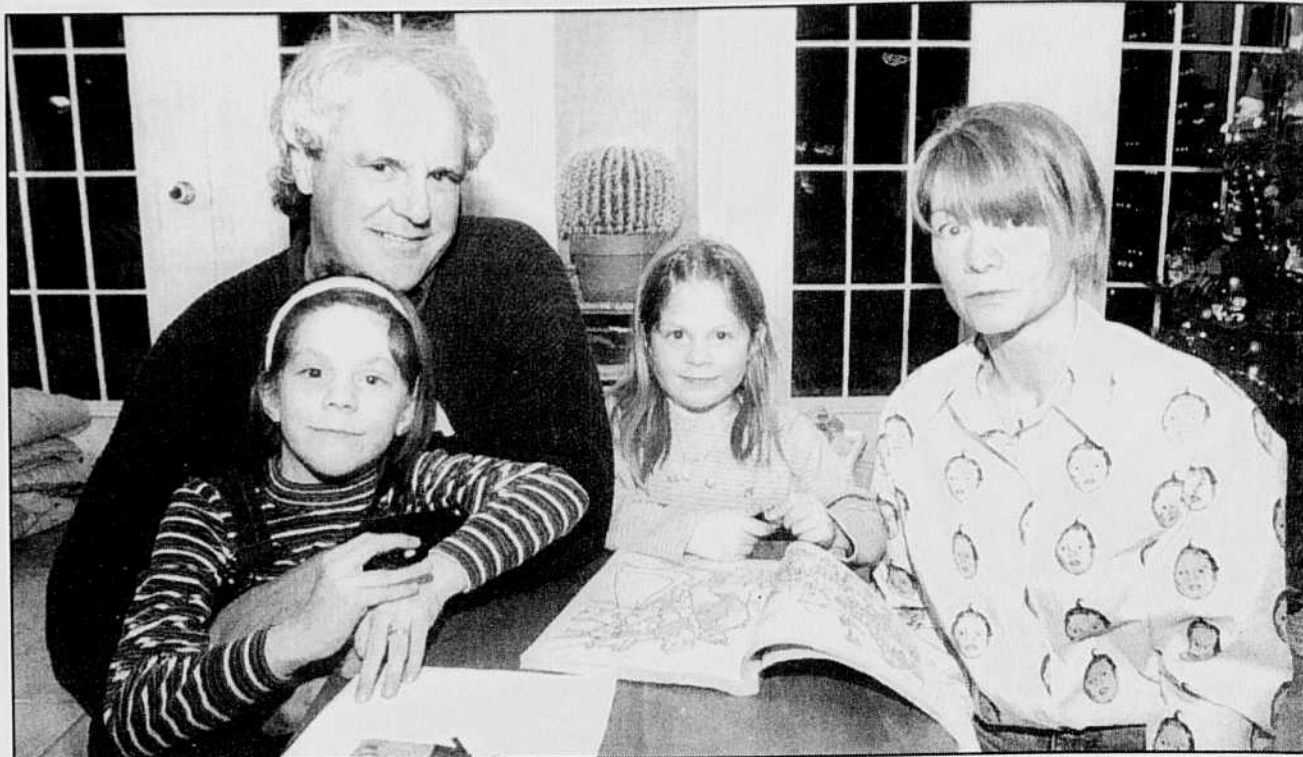


Photo Imacom-Daguerre par Claude Poulin

Dorénavant, vous ne verrez plus jamais Pierre Bourgault grimper aux barricades. Il se concentrera maintenant sur son entreprise, Simplex, fournisseur de jeux électroniques, et sur sa petite famille composée de Malyle, Pamela et Sylvie D'Avignon.

Maintes fois en effet, on l'a vu monter aux barricades. Particulièrement lorsque le gouvernement a décidé de prendre le contrôle du lucratif marché des vidéopokers. Sa réaction était tout à fait légitime quand on sait qu'il se voulait un leader dans le domaine et aussi porte-parole provincial des propriétaires de centres d'amusements et d'arcades.

«Tout ce que j'ai fait, ce fut de me battre pour mes droits. Avec ça, ils ont pris leur vengeance. Mais moi, j'ai toujours été droit. J'ai toujours été correct», clame Pierre Bourgault.

Dans le but d'obtenir réparation, il a intenté des poursuites. D'où la lettre du Procureur général qui reconnaît que le couple n'a jamais fait partie d'un réseau de contrebandiers. Il y a également eu compensation financière. «Je laisse à la GRC le soin d'en divulguer le

montant», dit-il sourire en coin. La somme serait de 85 000 \$.

Dorénavant, vous ne verrez plus jamais Pierre Bourgault grimper aux barricades. Il se concentrera maintenant sur son entreprise, Simplex, fournisseur de jeux électroniques.

«Je n'en veux plus à personne. Je trouve correct que le Procureur général du Canada ait assumé sa responsabilité. Même Brian Mulroney n'a pas eu droit à cela. Maintenant, je veux être positif et regarder en avant», a-t-il mentionné.

Parmi tout le contingent de personnes arrêtées, seul le beau-frère de Pierre Bourgault, Michel D'Avignon, a été condamné. Ce qu'a à dire Pierre Bourgault là-dessus? «Le beau-frère de Jimmy Carter se faisait arrêter aux deux semaines parce qu'il était ivre au volant. Cela ne veut pas dire que Jimmy Carter était un alcoolique...»

loto-québec résultats

6/49	Tirage du	GAGNANTS	LOTS
99-01-06	6/6	0	5 000 000,00 \$
	5/6+	8	94 553,10 \$
	5/6	240	2 521,40 \$
	4/6	13 209	87,80 \$
	3/6	265 687	10,00 \$

6 11 30 36 37 48
 Numéro complémentaire: 24
 Ventes totales: 17 110 454,00 \$
 Prochain gros lot (appr.): 10 000 000,00 \$

Quebec 49	Tirage du	GAGNANTS	LOTS
99-01-06	6/6	1	1 000 000,00 \$
	5/6+	0	50 000,00 \$
	5/6	17	500,00 \$
	4/6	866	50,00 \$
	3/6	15 713	5,00 \$

16 26 32 34 39 41
 Numéro complémentaire: 1
 Ventes totales: 533 182,50 \$

Extra	Tirage du	NUMÉRO
99-01-06	99-01-07	792392
99-01-07	99-01-07	204399

4 5 7 14 17
 18 19 24 32 36
 38 43 49 51 53
 55 57 61 68 69
 190 4394

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec
 Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
 En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

À LIRE DEMAIN

Marie-Claire Séguin poursuit sa Quête

Dehors novembre! Bonjour succès pour les Colocs!

La France salue à son tour Bernard Lemaire

MÉTÉO La Tribune

Météo Média

AUJOURD'HUI	CETTE NUIT	DEMAIN	Dimanche	Lundi
-12 PRÉC. 40	1 PRÉC. 30	1 -20 PRÉC. 100	-9 -20 PRÉC. 20	-7 -20 PRÉC. 60

QUÉBEC

Chicoutimi	Enu -12/-18	Québec	Enu -8/-15
Gaspé	Sol -17/-18	Rimouski	Sol -15/-16
Iles-de-la-Mad.	Nei -5/-11	St-Georges	Enu -8/-15
La Grande	Sol -26/-30	Sept-Îles	Sol -21/-22
Lac St-Jean	Enu -12/-17	Trois-Rivières	Enu -5/-13
Montréal	Nua 0/-11	Val d'Or	Nei -14/-25

INDICE UV

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
60	30	20	15						

CANADA

Charlottetown	Sol -5/-17	Régina	Sol -25/-27	Boston	Nei 0/-11	New York	Nei 3/-7
Edmonton	Enu -18/-24	St-John's	Nei -6/-10	Bridgeport	Nei -1/-9	Plattsburg	Nua -8/-17
Fredericton	Sol -15/-15	Toronto	Nei -3/-12	Burlington	Nua -8/-17	Portland	Nua -1/-17
Halifax	Sol 0/-10	Victoria	Plu 7/5	Concord	Nei -3/-19	Providence	Nei 1/-12
Ottawa	Nei -4/-12	Winnipeg	Sol -26/-30	Detroit	Nei -6/-13	Washington	Mei 2/-4

USA

Acapulco	Sol 34/20	La Havane	Sol 28/20
Bermudes	Sol 23/16	Martinique	Sol 29/22
Cancun	Sol 30/21	Myrtle Beach	Ave 14/4
Caracas	Var 32/24	Montego Bay	Sol 30/23
Freeport	Sol 28/21	Orlando	Sol 21/12
FT Lauderdale	Ave 24/18	Puerto Plata	Sol 31/24
Honolulu	Ave 26/21	Tampa	Sol 21/12
Key West	Sol 23/21	West Palm B	Ave 23/17

LE MONDE

Athènes	Sol 20/9	Mexico City	Sol 24/6
Beijing	Sol -8/-21	Moscou	Nua 1/-9
Berlin	Plu 8/2	Paris	Nua 11/5
Hong Kong	Sol 22/13	Port-au-Prince	Sol 31/24
Lisbonne	Ave 19/9	Rome	Sol 17/9
Londres	Nei -2/-11	Tokyo	Ave 8/5

© Services Commerciaux MM 1998

EMPLOIS DU JOUR

Exigences: exp. requise. Fonctions: préparer repas maison, l'entretien des lieux.

Réceptionniste d'hôtel
 Offre: 2366359
 Lieu: Magog
 Salaire: 7\$ hre, perm. temps plein, 30 h/sem.
 Exigences: exp. et bilingue atouts, demeurer sur place 7 j/sem. de 23h à 7h, réception du dim. au jeu. de 17h à 23h, logement fourni.
 Fonctions: répondre téléphone, réserver chambres.

Commis de bureau
 Offre: 2366049
 Lieu: Rock Forest
 Salaire: 7\$/h, perm., t. partiel, 20 h/sem., jour.
 Exigences: bilingue, exp., connais. ordinateurs, apt. à commun. par téléphone, c.v.
 Fonctions: répondre au téléphone, entrée de données.

Aide cuisinier/cuisinière
 Offre: 2361821
 Lieu: Rock Forest
 Salaire: à nég. selon exp., perm. t. partiel, horaire variable, sem. et fin de sem.

Veillez vous présenter à votre Centre des ressources humaines du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre au 564-5793. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre des ressources humaines.

INDEX

Arts et spectacles:..... B-5
 Bandes dessinées:..... D-3
 Chez nous:..... B-1
 Décès:..... D-5
 Économie:..... B-2
 Messier en liberté:..... C-6
 Opinions:..... A-4
 Petites annonces:..... D-2
 Sports:..... C-1

Page Internet: <http://www.latribune.qc.ca>
 Courrier électronique: redaction@latribune.qc.ca
 Télécopieur de la rédaction: 564-8098

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS

PLUS DE 115 000 LECTEURS

PAR JOUR VOIENT CETTE ANNONCE

RÉSERVEZ VOTRE ESPACE DÈS MAINTENANT

564-5450 LaTribune

TÉLÉPHONES		LIVRAISON		ABONNEMENTS	
Petites annonces: 564-0999 Publicité: 564-5450 Rédaction: 564-5454 Abonnements: 564-5466 ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No 0529168		Camelots et camelots motorisés Prix de vente.....3,52 \$ T.P.S.....25 \$ T.V.Q.....28 \$ Coût à l'abonné.....4,05 \$		Abonnement payé à l'avance: androits réservés par camelot et camelots motorisés. Temps Prix TPS TVQ Total 1 an 165,17 \$ 11,56 \$ 13,26 \$ 189,99 \$ 6 mois 88,00 \$ 6,16 \$ 7,06 \$ 101,22 \$ 3 mois 45,00 \$ 3,15 \$ 3,61 \$ 51,76 \$ 1 mois 25,00 \$ 1,75 \$ 2,01 \$ 28,76 \$	

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an 700,00\$, 6 mois 410,00\$, 3 mois 265,00\$, 1 mois 130,00\$

«La Tribune» est socitaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affilié à l'Audit Bureau de Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Tragédie de la route dans le canton de Magog

Une fillette périt dans une embardée

Pierre SAINT-JACQUES

Canton de Magog

Une fillette de cinq ans a péri dans un accident de la circulation, survenu vers dix heures du matin, hier, route 141, dans le canton de Magog, à environ cinq kilomètres des limites de la ville de Magog.

de la fourgonnette qui se dirigeait vers Magog. À la suite de l'accident, elle n'affichait aucune blessure apparente mais elle souffrait, on le comprendra, d'un violent choc nerveux. Elle a également été conduite à l'hôpital.

Les enquêteurs de la Régie de Police de Memphrémagog poursuivent la cueillette d'indices et attendent que Mme Bourget récupère avant de la rencontrer.

L'enquête a été confiée au détective Yvan Bélanger. Sur le site de la tragédie, les policiers Dany Blouin et Nicolas Marcoux ont travaillé de concert avec l'agent Serge Nollet, spécialisé dans la reconstitution de scènes d'accident pour la Sûreté du Québec, qui a été demandé en assistance.

À un moment donné, pour une raison que l'on ignore, il y a eu perte de contrôle. Moment d'inattention, fausse manoeuvre? On ne le sait pas encore.

La fourgonnette a roulé sur l'accotement pour finalement changer complètement de voie, faucher une boîte aux lettres et catapulter un bac roulant dans le fossé.

Le véhicule devait regagner sa voie, rouler de nouveau sur l'accotement pour changer encore une fois de voie et s'immobiliser cette fois sur le côté, dans un fossé assez profond, en face de la maison située au 1980 de la route 141.

La perte de contrôle s'est déroulée sur une distance d'environ 200 mètres.

Mme Margaret Chase, qui demeure au 1980, a mentionné qu'elle revenait de Magog quand elle a aperçu au loin les véhicules de patrouille avec les clignotants d'urgence. «Lorsque j'ai vu les véhicules de police, je croyais que le feu était pris chez nous. En approchant, j'ai vu la fourgonnette dans le fossé. La



Une fillette a péri dans un accident de la route, hier matin, route 141, dans le canton de Magog. Au cours d'une embardée survenue sur une distance de quelque 200 mètres, le véhicule a changé de voie à deux reprises avant de s'immobiliser dans un fossé.



L'accident est survenu juste en face du domicile de Margaret Chase, route 141.

La petite victime a été identifiée comme étant Cathy Beaudoin, domiciliée dans le canton de Magog. Son décès a été constaté dès l'arrivée à l'hôpital La Providence de Magog.

Mme Nathalie Bourget, âgée de 30 ans, la mère de Cathy, était au volant

mère et l'enfant se trouvaient déjà dans l'ambulance.»

Elle devait apprendre un peu plus tard aux nouvelles qu'une fillette de cinq ans était décédée dans l'accident. «Je trouve ça tragique, dramatique qu'un enfant meure dans un accident.

Je pensais à mon enfant de huit ans et je comprenais la détresse et le chagrin que peuvent ressentir des parents qui traversent une telle épreuve.»

Le capitaine Yves Denis, de la Régie de Police de Memphrémagog, a précisé qu'il s'agissait du premier accident mortel en ce début de la nouvelle

année pour l'ensemble du territoire que le corps policier dessert.

En 1998, le corps policier a présenté un dossier vierge au niveau des tragédies de la route, ce qui est exceptionnel quand on sait toute la circulation qui converge vers Magog et les cinq autres municipalités desservies par la Régie.



Le 3 janvier, Daniel Regnaud sauvait une vie grâce à ses techniques de réanimation apprises lors d'une session offerte par les gens de l'Ambulance Saint-Jean. Claire Lemelin, maître instructeur, lui remet ici un appareil facilitant l'insufflation.

Il sauve son voisin en pleine crise cardiaque

Claude PLANTE

Sherbrooke

Daniel Regnaud a la ferme certitude de ne pas avoir perdu son temps quand, il y a trois ans, il a décidé de prendre des cours de secourisme. Aujourd'hui, il peut se gratifier d'avoir usé de sang froid et sauvé une vie.

Pas plus tard que la semaine dernière, le 3 janvier, l'un de ses voisins âgés s'effondre, terrassé par un arrêt cardiaque. M. Regnaud, qui avait renouvelé son cours cet automne, n'a fait ni un ni deux et s'est rué vers le prochain en difficulté.

La séquence de l'événement

«J'étais dans la maison, habillé d'un pantalon de jogging d'été et d'une camisole. C'était vers 14h30. Je m'adonnais à regarder par la fenêtre quand j'ai vu mon voisin s'affaisser derrière sa souffeuse. Comme il restait par terre sans essayer de se relever. J'ai pensé au pire.»

«Tout de suite, je me suis dit qu'il fallait que je fasse quelque chose. Je devais passer à l'action. C'était ma victime.»

N'écouter que son courage, il sort de sa demeure («en petit corps et en pantoufles»), traverse la course la rue Rondeau, dans l'est sherbrookoise, se rend au chevet de l'homme terrassé. «J'ai arrêté sa souffeuse et pris ses signes vitaux. Il n'y avait pas de pouls», raconte le secouriste.

«C'est là que j'ai entrepris les techniques de réanimation. Je n'ai pas eu le temps de penser. J'ai agi. Toutes les minutes comptent.»

L'homme étendu au sol a commencé à reprendre conscience, pendant que les curieux af-

fluaient. «Sa bouche a fait du bruit... quelqu'un a dit: "continue, tu vas l'avoir!". J'ai poursuivi à l'insuffler. J'ai vu un peu de vie revenir dans ses yeux. Sa tête a bougé.»

«Le soir, je n'ai pas dormi»

Les ambulanciers et les policiers sont arrivés sur place sur le fait même. Le héros a laissé sa place. «Le soir, je n'ai pas dormi. Ce n'est que quelques jours après que j'ai pris conscience de ce qui s'était passé. J'étais devenu un véritable secouriste.»

«J'ai pu parler avec sa conjointe dans la soirée après l'événement. Elle m'a dit que j'avais sauvé la vie de son mari. Il avait subi dans le passé trois pontages cardiaques.»

«Bravo!»

Pour Claire Lemelin, maître instructeur de l'Ambulance Saint-Jean, à Sherbrooke, cette victoire contre la mort démontre bien l'importance de suivre des cours de secourisme et par la suite de les renouveler.

Personne ne sait, dit-elle, quand surviendra devant ses yeux un accident mettant en péril la vie d'une personne. Il en coûte 75 \$ pour un cours de 16 heures se déroulant sur deux jours. Hier, Mme Lemelin et M. Regnaud se rencontraient. Elle lui a remis un appareil simplifiant l'insufflation.

«Il n'y a rien de plus beau que de voir un secouriste accompagner quelqu'un en difficulté. Et si tu n'en as pas besoin, je dis bravo! lance-t-elle. Si jamais survient quelque chose, la personne sait quoi faire.»

On peut contacter les gens de l'Ambulance Saint-Jean au 820-1184.

Fermetures récentes au centre-ville de Sherbrooke

Bien des marchands demeurent positifs

Pascale BRETON

Sherbrooke

«Je ne vois pas les fermetures comme un événement négatif. Je trouve que c'est triste, mais en même temps, je pense que ça crée de beaux endroits pour du renouveau.»

Directeur de la SIDAC et propriétaire de Momo Sports, Michel Poisson ne s'en fait pas trop avec la vague de fermetures que connaît le centre-ville de Sherbrooke depuis quelques semaines.

Il est même d'avis que le local de La Pomme rouge, par exemple, offre de belles possibilités. «C'est un très beau et très grand local et ça laisse de la place pour un commerçant agressif qui voudra le prendre», estime-t-il.

Selon M. Poisson, la concurrence de plus en plus forte des chaînes américaines n'aide toutefois pas la cause de plusieurs marchands, que ce soit au centre-ville ou ailleurs.

«Si l'on pense notamment à Payette, qui a dû fermer à cause des grosses chaînes comme Bureau en Gros, c'est sûr que c'est dommage. Les grosses chaînes américaines qui s'installent brisent les reins des institutions.»

Déception chez Laflamme Fourrure

Dans le cas du manufacturier Laflamme Fourrure, les employés ont toutefois senti venir le coup de masse. «Nous nous en doutions depuis deux mois, mais c'est certain que ça surprend toujours», lance Louise Chauvin, gérante depuis six ans. Le peu d'achalandage ne nous a pas aidés, mais nous ne sommes pas les seuls dans ce cas-là.»

En plus de la gérante, le commerce de Sherbrooke comptait trois autres employés lors des périodes fortes. Mme Chauvin continuera toutefois à travailler pour la maison-mère de Laflamme Fourrure, à Granby.

Offrant des rabais allant jusqu'à 80 pour cent depuis le mois de décembre, l'établissement fermera définitivement ses portes à la fin du mois de janvier. Les clients réguliers ont été avertis par le biais d'une lettre et les autres, par des annonces publicitaires dans les médias.

Sans vouloir le dire précisément, la gérante croit que l'atmosphère du centre-ville a un rôle à jouer dans la fermeture de



Le centre-ville de Sherbrooke vient d'être déserté par cinq établissements commerciaux.



Louise Chauvin, gérante chez Laflamme Fourrure, juge que les Sherbrookoises boudent sans raison leur centre-ville.



Marie-Hélène Laneville, gérante chez Ça Clique et Pierrette Beaudoin, copropriétaire de Antiquarius, voit l'avenir avec confiance.



Laflamme Fourrure, comme de bien d'autres commerces.

«La question du stationnement n'aide pas et je crois que les gens boudent le centre-ville, parfois sans raison. Les Sherbrookoises sont très exigeantes, parce qu'à Montréal, il faut aussi payer du stationnement ou marcher un peu pour magasiner au centre-ville», lance-t-elle.

Sentiment de confiance

Plusieurs commerçants qui ont établi leur clientèle depuis longtemps se disent toutefois confiants face à leur situation et ne veulent pas déménager de la rue Wellington.

Officiellement ouvert depuis le 1er septembre dernier, le café-resto-antiquaire Antiquarius connaît pour sa part une affluente grandissante. «Nous avons pris un risque en nous installant ici, c'est vrai, mais on se fait connaître de plus en plus et il faut même refuser des gens sur l'heure du midi», affirme Pierrette Beaudoin, l'une des copropriétaires.

Des marques réputées!

ROTEL psb Boston Acoustics
marantz McIntosh
naim audio B&W et bien plus!

Payez en 12 fois ou 12 versements

Bourget

Stereo

155, rue King Est
Sherbrooke 569-4242

Qualité exceptionnelle!

Service légendaire!

Un son parfait!

Le système de son de vos rêves, c'est maintenant!

Opinions

EDITORIAL

Des sanctions qui tuent plus que la guerre



Dany GRONDIN

Les forces anglo-américaines continuent de surveiller de très près les faits et gestes des autorités irakiennes et sont prêtes à intervenir à tout moment. Pourtant, la démonstration de puissance des Britanniques et des Américains ne semble pas porter les fruits escomptés. Au contraire, voit-on plutôt l'Irak se

l'on tente de trouver des solutions au conflit qui perdure. Et les décisions qui ont été prises jusqu'ici ne sont pas pour aider la cause.

Depuis la fin de la Guerre du Golfe au début de l'année 1991, les Irakiens se sont vus imposer des sanctions importantes par la communauté internationale. A tel point que ces sanctions ressemblent à s'y méprendre à une guerre non déclarée.

En fait, pour la population irakienne qui en subit les conséquences, c'est à tout point pareil. Tout ce qui a été détruit au cours des bombardements de 1991 n'a pas été reconstruit, les gens ont à peine de quoi survivre, il n'y a plus d'eau potable qui coule des robinets. Près du tiers des enfants ne vont plus à l'école. À Bagdad seulement, on estime qu'il y aurait entre 5 et 6 millions de chômeurs. Faute de moyens financiers provenant de la vente de pétrole, il est hors de question de penser à réparer quoi que ce soit. Bref, la situation est dramatique.

Heureusement, les Nations unies mettaient

sur pied en 1996 le programme «pétrole contre nourriture» qui a permis d'importer en terre irakienne 8 millions de mètres cubes de nourriture et de médicaments. Et au grand dam des Américains sûrement, force est de constater que le programme a permis des changements positifs.

Même que les observateurs des Nations unies qui étaient sur place pour surveiller la mise en application du programme n'ont relevé aucun détournement de nourriture ou de médicament. Certes, le programme fonctionne, mais il ne permet aucunement de dégager des fonds pour la reconstruction des infrastructures du pays.

En fait, les huit années de sanctions, accompagnées de la misère ambiante et des menaces constantes de frappes américaines ont installé sur le pays un fatalisme malsain, selon les commentaires d'un observateur des Nations unies chargé du programme Pétrole contre nourriture.

Et le fatalisme est dangereux. Il est dangereux parce qu'il est le père de la frustration et de la colère. Il est nuisible parce qu'il naît d'un isolement trop prolongé et de l'impression malsaine d'être l'ennemi de tout le monde. Il est à proscrire parce qu'il mène trop souvent vers le fanatisme et les gestes radicaux impardonnables.

L'analyse de la gestion du dossier Saddam Hussein aura fait ressortir deux erreurs importantes qui risquent fort de nuire au processus de paix. Il n'est cependant jamais trop tard pour réaliser qu'il ne peut y avoir de démocratie dans un pays régi par des sanctions internationales. Tout comme nous aurons pu constater que ce n'est pas en diabolisant Saddam Hussein que nous parviendrons à rétablir un certain équilibre dans le Golfe persique. Au contraire, cette tactique lui a plutôt permis de renforcer son pouvoir et son influence en Irak.

Ne serait-il pas temps d'ouvrir un véritable dialogue et d'imaginer ensemble un avenir plus pacifique?

LETTRE OUVERTE

L'année des aînés

Dans un récent éditorial, vous rappelez la décision de l'ONU de déclarer 1999 l'Année internationale des aînés. C'est donc partout dans le monde qu'on échangera sur la situation des personnes âgées. Cette situation est bien différente selon les mentalités.

Dans certains pays, les vieux sont l'élite. Ils sont ceux sur qui on compte. Leur expérience et leur sagesse sont reconnues. Ils demeurent actifs et présents au plan familial, au plan social, au plan politique et au plan financier. On recherche leur expertise dans tous les domaines.

Dans d'autres pays, les personnes qui avancent en âge sont retirées du marché du travail. Elles sont mises à la retraite à un âge où, ailleurs, elles seraient au meilleur de leur rendement. À peine un peu plus âgés, les aînés sont remis dans des centres d'accueil, des centres publics pour les pauvres et des centres privés pour les plus à l'aise. Là, on leur organise des loisirs. Elles se tiennent tranquilles. C'est ce que la bonne société montante attend d'elles.

Dans plusieurs coins du globe, des vieilles personnes vivent carrément dans la misère. Vivre, pour elles, c'est souhaiter mourir, la mort leur apparaissant comme l'unique fin à leur drame personnel. Les unes devront de vivre à leur respect profond de la vie, vie qu'elles perçoivent comme un don de Dieu, un don plus grand que la misère. D'autres choisiront de mourir. Il y aurait beaucoup de suicides chez les vieilles personnes.

Un espoir demeure à l'aube des années 2000. Des aînés se regroupent. Ils prennent la parole sur la place publique. Ils choisissent de déranter. Ils refusent de se tenir tranquilles. Ils reconnaissent leur capacité. Ils décident d'agir sur la collectivité. Si l'Année internationale des aînés n'aura servi qu'à éveiller davantage de personnes vieillissantes au pouvoir qu'elles représentent lorsqu'elles se regroupent, elle aura été bénéfique.

Benoit Descôteaux
Sherbrooke

Lourde perte

Honnêteté et reconnaissance, voilà deux mots qui nous viennent à l'esprit quand nous pensons à monsieur Jean-Jacques Lafontaine. Rarement, une personne a fait preuve d'une aussi grande honnêteté dans ses engagements professionnels et sociaux. Pour toutes les personnes qui ont eu le privilège de connaître cet Estrien remarquable à titre de travailleur de la base, de syndicaliste militant, de passionné du Québec et du français, son départ prématuré est

une perte très lourde.

L'ami que nous pleurons aujourd'hui était bon et juste. Ayant eu l'honneur de faire un long bout de chemin avec lui au Mouvement estrien pour le français, un immense sentiment de reconnaissance nous habite.

Nos condoléances à la famille éprouvée.

Jacques Poisson, président
Mouvement estrien pour le français

Culture et langue anglaise

À ce jeune couple qui veut faire éduquer ses enfants dans une institution anglaise, je les félicite pour leur courage et clairvoyance et leur souhaite bonne chance.

Nous, nous avons été chanceux car nous avons connu ces mêmes embûches mais nous avons tout de même réussi à faire éduquer nos deux garçons dans la langue anglaise du fait que j'étais militaire et contraint à être muté vers d'autres provinces. Compte tenu du fait que les langues officielles du Canada sont le français et l'anglais, leur éducation était disponible dans les deux langues et ce, partout au pays. Malgré cela, nous avions décidé que leur éducation scolaire serait en anglais et à la maison, ce serait français.

Aujourd'hui, mes garçons ont tous les deux un bon emploi et être bilingue était un pré-requis. Ils n'ont aucun accent et maîtrisent très bien les deux langues et de plus, n'ont rien perdu de leur culture.

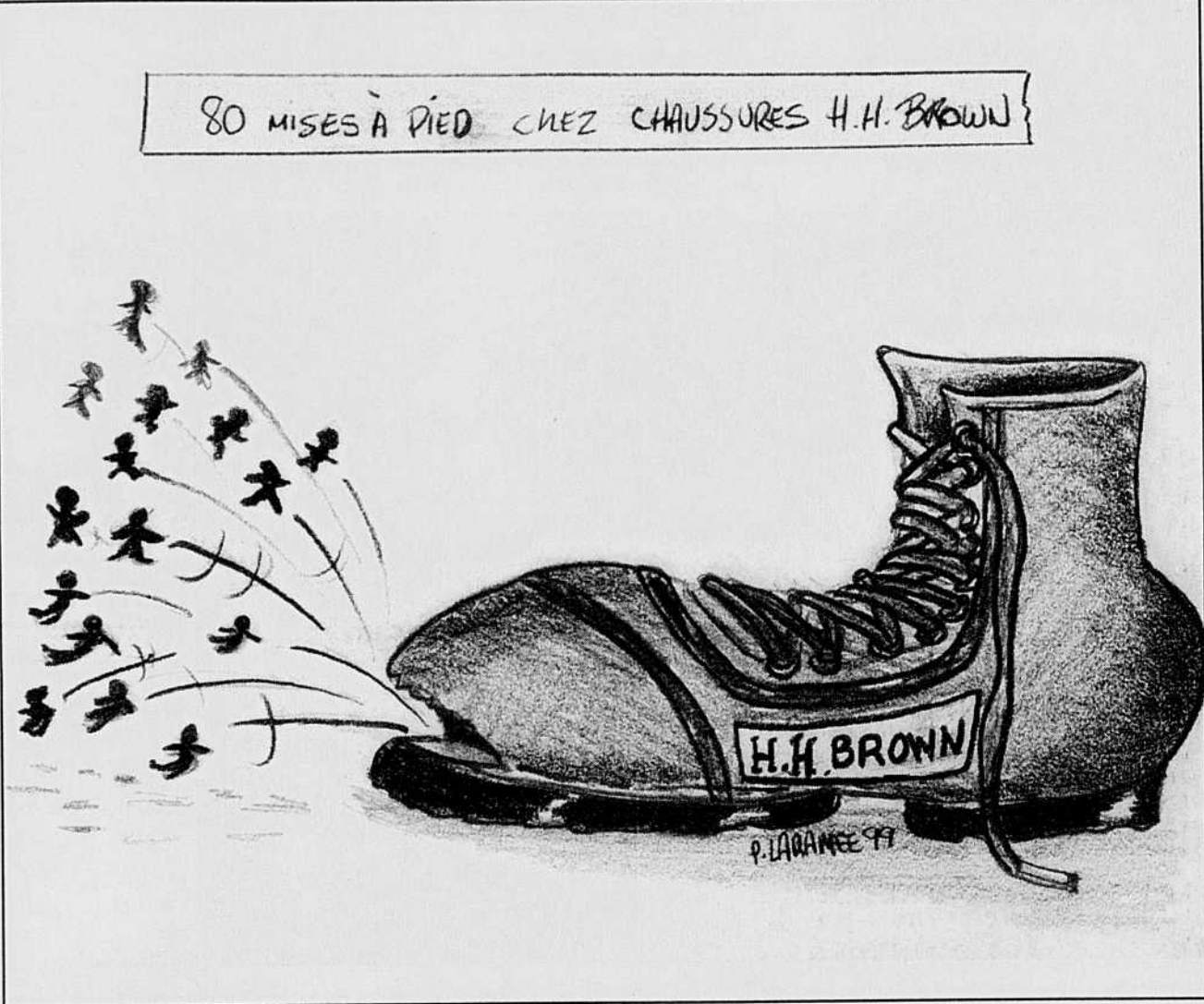
Si je peux me permettre, je me souviens des années 80 où j'étais instructeur en électronique à l'école technique des Forces armées canadiennes à Saint-Jean-sur-Richelieu. Nous demandions aux nouveaux candidats de compléter un examen écrit d'une page afin de vérifier leur niveau

de compétence scolaire et au verso, nous leur demandions de nous écrire en quelques mots ce qui les avaient motivé à joindre les Forces armées canadiennes.

Quelle déception de constater que notre relève québécoise ne savait ni écrire ni compter majoritairement. En ces mêmes années, le ministère de l'Éducation avait fait subir un examen linguistique à son personnel enseignant. Avec toutes les raisons du monde, ceux-ci avaient échoué (plus ou moins 40% d'échecs) et démontraient clairement qu'ils ne maîtrisaient aucunement ce qu'ils étaient requis d'enseigner.

Au nom de cette culture que nous gaspillons des millions à sauvegarder à changer tout écriture à caractère bilingue et ce, dans des points stratégiques, je crois honnêtement que les faits sont là pour parler d'eux-mêmes. Vous aurez beau abolir toute sorte de bilinguisme et vous bornez à nous empêcher de pouvoir faire évoluer notre relève dans la langue de notre choix afin de leur faciliter leur accès au monde des affaires, la culture continuera de se transmettre à la maison et à l'école.

Serge Grégoire



DOCUMENT

Bien faire et laisser braire

C'est bel et bien sans se préoccuper des critiques que la communauté naturelle de Saint-Malo a fait son devoir en laissant la démocratie s'exprimer, c'est-à-dire voir l'intérêt de la majorité se concrétiser. Justice est faite, la communauté naturelle de Saint-Malo est maintenant regroupée depuis le 12 décembre 1998 en un seul territoire municipal.

C'est après plus d'un siècle de cohabitation commune sur le territoire de Saint-Malo et sur celui de la partie sud de l'ancienne municipalité de Clifton-Est, souvent appelé Saint-Malo, à juste titre, que tous et chacun seront Malouins ou Malouines à part entière maintenant, après plus de deux ans d'efforts pour se regrouper.

Il faut se rappeler que c'est l'insistance du gouvernement du Québec à la réduction du nombre de municipalités, qui est à l'origine de ce regroupement, comme bien d'autres en province. Le mot d'ordre était de consolider (renforcer) les communautés naturelles existantes, soit marier ceux qui se fréquentaient depuis déjà un bon moment, et non procéder à des déchirements inutiles et évitables. Une partie de la communauté naturelle de Saint-Malo située dans la partie sud de l'ancienne municipalité de Clifton-Est, était «naturellement» et «majoritairement» intéressée à se joindre à la municipalité de Saint-Malo après plus de 130 ans de cohabitation commune et d'utilisation des infrastructures de Saint-Malo (Église, école, centre des loisirs, bibliothèque, etc.).

C'était trop beau, trop naturel, trop «peu» coûteux pour une poignée d'individus à Clifton-Est. C'est alors que ces derniers se sont élevés contre

la paisible majorité. Afin d'être bien certaine d'un intérêt majoritaire à se joindre à Saint-Malo, une commission a entendu un plaidoyer à ce sujet. Les recommandations de la commission O'Bready allaient dans le même sens que la majorité.

Ce n'était pas encore assez pour la minorité incrédule. C'est alors qu'un médiateur fut nommé: M. Roger Paquin est dépêché sur les lieux pour faire rapport. Encore une fois, les recommandations vont dans le sens de la majorité et celle de la commission, soit une consolidation avec Saint-Malo pour la partie sud de Clifton et avec Saint-Isidore pour la partie nord.

Afin de déjouer le système, la secrétaire municipale de l'époque à Clifton-Est, Adèle Madore commande et gère un référendum populaire, faisant fi de la suggestion du médiateur de procéder à un vote secret populaire indépendamment pour chacune des deux parties de la municipalité, soit pour le sud et séparément pour le nord. Cette suggestion du médiateur avait pour but d'éviter que la partie la plus peuplée, soit le nord, vote contre le regroupement à Saint-Malo parce que plutôt en faveur de celui avec Saint-Isidore (leur communauté naturelle).

C'était pour éviter de faire voter toute la municipalité ensemble, empêchant de savoir ce que veut la majorité de la partie sud et du même coup savoir ce que veut le reste aussi. Évidemment, vous connaissez l'histoire, le vote confondu de toute la municipalité de Clifton avec la partie nord plus nombreuse, a donné un avantage pour un regroupement avec Saint-Isidore seulement, plutôt que le partage initial prévu par la commission et le

médiateur; la partie Nord avec Saint-Isidore et la partie Sud avec Saint-Malo.

Quelques mois après ce mauvais mariage, la partie Sud demande le divorce pour se marier plutôt à Saint-Malo comme prévu naturellement au départ. Le conseil de Saint-Malo et le nouveau conseil de Saint-Isidore-de-Clifton s'entendent rapidement et voilà qu'après des dizaines de milliers de dollars dépensés pour rien en avocat, et des mois de tiraillement, la nature suit son cours...

Un problème simple qui commandait une solution du même ordre «simple», est devenu par les agissements d'une minorité d'anarchistes sans scrupules, un problème où le temps a naturellement donné raison à la majorité silencieuse, solidairement patiente et polie dans les circonstances. Malgré la désinformation, les insinuations mensongères et toutes les activités destructrices dont la communauté naturelle de Saint-Malo fut victime, cette dernière peut être fière de sortir gagnante, la tête haute et les mains propres de cette lutte à finir. De plus, nous savons maintenant qui sont les «vrais» membres de la communauté naturelle de Saint-Malo.

Satisfaits de ce dénouement, les membres du C.R.S.M. remercient tous ceux et celles qui les ont appuyés durant cette longue période. En mémoire de nos parents, pour les résidents d'aujourd'hui et pour les générations à venir, nous souhaitons à la municipalité de Saint-Malo un avenir prospère. Chaque membre de la communauté se rappellera cette nouvelle page d'histoire.

Comité du rattachement
à Saint-Malo

ADMINISTRATION	RÉDACTION	PUBLICITÉ	TECHNOLOGIE	PRÉ-IMPRESSON & PRODUCTION	COMPTABILITÉ	TIRAGE						
Raymond Tardif Président et éditeur	Roné Morin Vice-président Finances et administration	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Maurice Cloutier Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Michel Poulin Adjoints au directeur	René Béliveau Conseiller	André Roberge Directeur	Steeve Rancourt Michel Doyon Adjoints au directeur	André Corriveau Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit	André Cusseau Directeur	Serge Nadeau Adjoint au directeur

L'homme d'affaires Robert Proteau débouté en appel

Pierre SAINT-JACQUES

Sherbrooke

L'homme d'affaires Robert Proteau, qui avait entrepris depuis plusieurs années une partie de bras de fer avec la Caisse populaire Sherbrooke-Est et un de ses représentants, a mordu la poussière devant la Cour d'appel.

La démarche de M. Proteau en Cour d'appel visait à casser un jugement de première instance, rendu le 2 septembre 1994, qui ne lui accordait qu'un maigre 1000 \$ en réparation de «dommages moraux subis» au lieu d'une somme de 1 086 402,24 \$ qu'il réclamait en dommages-intérêts subis, selon ses prétentions, à l'occasion et à la suite d'une saisie avant jugement pratiquée par la Caisse contre ses biens.

Me Paul Dunnigan, de Monty et Coulombe, défend les intérêts de la Caisse populaire Sherbrooke-Est et de son représentant, Robert Aubé.

Dans sa décision, la Cour d'appel

ne remet pas en question la décision du juge de première instance quant à la faute des intimés. Concernant les dommages pécuniaires réclamés par M. Proteau, elle note que le juge a estimé que l'appelant n'a pas fait la preuve du lien de causalité entre les dommages allégués et la faute.

Les juges de la Cour d'appel ont même rappelé dans l'appréciation de la preuve concernant le fameux lien de causalité que le juge de première instance, après une enquête et une audition de cinq jours, en était arrivé à la conclusion suivante.

«Que reste-t-il des prétendus dommages reliés à l'accusation de fraude contenue à l'affidavit? Devant les affirmations de Proteau qui s'avèrent tantôt générales et imprécises, tantôt aléatoires, tantôt corroborées, tantôt carrément incroyables, le tribunal ne peut que conclure que Proteau n'a pas réussi à établir, même de manière approximative, un lien de causalité entre les dommages qu'il prétend avoir subis et la saisie et les faits allégués dans l'affidavit. Au contraire, la prépondérance de



Robert Proteau

preuve démontre que les problèmes financiers subis par Proteau, dans la mesure où ils sont réels, procèdent plutôt

de son surendettement et de son incapacité de rencontrer ses obligations au fur et à mesure qu'elles se présentaient.»

Après avoir cité cet extrait du jugement de première instance, les juges de la Cour d'appel disent ne pas intervenir dans l'appréciation de la preuve faite par un juge de première instance à moins que l'on démontre une erreur déterminante dans cette appréciation, erreur que l'appelant n'a pas démontrée.

La Cour d'appel ne revient pas sur les dommages moraux de 1000 \$ qu'a accordés à l'appelant le juge de première instance. Quant à la requête pour présentation d'une preuve nouvelle indispensable proposée par l'appelant, elle en arrive à la conclusion que si cette preuve était admise, cela ne changerait ni les conclusions de fait ni les conclusions quant au lien de causalité ou quant au montant des dommages accordés.

Elle a donc rejeté la requête pour présentation d'une preuve nouvelle et a rejeté le pourvoi.

De plus, M. Proteau devra rembourser des sommes totalisant près de 100 000 \$ qu'il doit à la Caisse populaire Sherbrooke-Est et certaines des sommes possèdent des taux d'intérêt de plus de 15 pour cent.

L'homme d'affaires estimait que le ciel lui était en quelque sorte tombé sur la tête quand la Caisse, le 22 juin 1990, «sans raison et sans avertissement, a procédé de manière intempestive, illégale et malicieuse à la saisie avant jugement de tous ses comptes de caisse ou de banque ainsi que ceux de ses compagnies...».

Il a plaidé également que les faits allégués dans l'affidavit au soutien du bref de saisie avant jugement étaient faux, que la saisie et l'affidavit ont porté atteinte grave à sa réputation.

La Cour de première instance a reconnu que la démarche de la Caisse était sans doute hâtive et maladroite mais dans les faits, on ne pouvait lui imputer le gouffre financier qui s'est ouvert sous les pieds du demandeur à partir des semaines et des mois qui ont suivi.

La SQ comble enfin une zone grise en Estrie

□ Une travailleuse sociale secondera le travail des policiers, particulièrement auprès de personnes en détresse

Sherbrooke (psj)

«Les profondes transformations de la réalité sociale amènent les policiers, en plus de l'intervention ponctuelle, à jouer un rôle à caractère psycho-social, d'autant plus qu'ils ont bien souvent accès à des situations impliquant des personnes isolées et par conséquent non-rejointes par le réseau des services sociaux... Bien qu'ils accomplissent dans la plupart des cas du bon boulot, les policiers sont souvent confrontés à certaines limites tant au niveau de leur mission de sécurité publique que de leur expertise professionnelle... et c'est là que le rôle d'un conseiller psycho-socio-communautaire au sein de l'équipe policière prend toute son importance en apportant une dimension plus globale et psycho-sociale au service policier.»

C'est avec une fierté évidente que le caporal Michel Rouillard a présenté à la presse «le nouveau membre» de la Sûreté du Québec du district de l'Estrie.

Mariane Bastien, une diplômée en Service social de l'Université de Sherbrooke et bien maître en cette science, a été embauchée dans la foulée du programme des nouveaux diplômés mis de l'avant par le Conseil du Trésor.

Un rêve caressé depuis longtemps

Le caporal Rouillard rêvait depuis des lunes à combler une zone grise entre des personnes vivant diverses détresses (jeunes délinquants, leurs parents, les victimes de violence...) et le réseau des services sociaux.

Lui-même responsable de l'Unité des relations communautaires de la SQ de l'Estrie, impliqué dans divers organismes sociaux, il était bien placé pour voir à quel point, ces dernières années, les réalités sociales avaient subi des transformations profondes.

La désinstitutionnalisation massive des dernières années, tant dans la santé que dans le système judiciaire. L'appauvrissement. La violence sous toutes ses formes, dans toutes les couches sociales, voilà autant d'éléments qui ont provoqué une mutation profonde du travail policier.

«Le besoin d'une personne-ressource, les vents favorables issus du Conseil du Trésor, nous ont amenés à présenter un projet qui a été favorablement accueilli. C'est ainsi que nous avons pu implanter, pour une période de deux ans, un service conseil «psycho-socio-communautaire» au sein de notre équipe» ajoute M. Rouillard.

On s'efforcera durant ces deux années de prouver noir sur blanc la nécessité d'un tel service et d'en garantir la survie.



Photo La Tribune, Pierre Saint-Jacques

Mariane Bastien, travailleuse sociale, et le caporal Michel Rouillard, responsable de l'Unité des relations communautaires au sein de la Sûreté du Québec de l'Estrie, discutent du nouveau projet en cours présentement au sein du corps policier.

Le rôle de conseillère

Lorsque l'on demande à Mariane Bastien comment elle perçoit son rôle, elle s'exprime en ces termes: «Mon rôle de conseillère psycho-socio-communautaire à la Sûreté du Québec se fera dans un souci de complémentarité et de partenariat, tant à ce qui a trait au travail des policiers qu'au niveau des ressources existantes. Je ne jouerai pas le rôle d'un policier; je viens en quelque sorte, et sans prétention aucune, bonifier et globaliser les services mis sur pied dans le cadre du programme de police de proximité. Je ne me substituerai pas davantage aux services déjà offerts dans le réseau public et communautaire mais je m'efforcerai plutôt de tisser des liens entre le service policier, les citoyens et les ressources existantes.»

Pour que son rôle soit bien compris, Mme Bastien a effectué une tournée des différentes ressources en Estrie pour présenter le projet et s'entendre sur le mandat de chacun.

«Il était important, a-t-on mentionné lors du point de presse, d'obtenir un consensus des différentes ressources du réseau judiciaire, social, scolaire et communautaire.»

Les clientèles visées

On a précisé que les clientèles principalement visées par le nouveau service sont d'une part les jeunes auteurs de délits et leurs parents, d'autres part les victimes de tous âges.

La conseillère psycho-socio-communautaire rejoindra les jeunes auteurs de délits, surtout ceux âgés de 11 ans et moins, et tentera dans un objectif de prévention de la récidive et de la délinquance, de sensibiliser les jeunes face aux règles sociales et de les responsabiliser devant les actes commis.

Elle interviendra également auprès des parents et s'efforcera de mobiliser et de soutenir l'autorité parentale pour que le jeune soit bien encadré.

Quant aux victimes et à leurs proches, la conseillère offrira une référence personnalisée vers des ressources d'aide telles que le CAVAC, le CALACS, le CLSC ou tout autre service ou organisme qui pourrait intervenir dans une situation donnée.

L'inspecteur Yvon Champagne, de la surveillance du territoire de la SQ de l'Estrie, a confirmé que ce programme était une première provinciale au sein du corps policier et il ne doute pas un instant qu'il sera apprécié à travers l'Estrie.

ERRATA

L'erreur suivante s'est glissée dans le cahier d'annonces intitulé «Toujours des bas prix».

PAGE 4 :
Ustensiles antiadhésifs Baker's Secret (42-0822X)
Le logo BAKER'S SECRET ISOLÉ À L'AIR est incorrect.
Les modèles «isolés à l'air» ne sont pas en solde.
VEUILLEZ NOUS EXCUSER DES INCONVENIENTS QUE CECI PEUT VOUS CAUSER.
cnote301/99 Cahiers d'annonces français et bilingues 53670

TÉLÉPHONE CELLULAIRE À LA CARTE «Service prépayé»

Carte Privilège "SERVICE PRÉPAYÉ"
La 13e carte de 25\$ est GRATUITE.
AUDIOTEC 590 boul. Boivin, Granby
Bell Mobilité

- Aucun contrat
- Aucuns frais de branchement
- Aucuns frais d'accès au réseau
- Aucune mensualité
- Seulement 35¢ la minute à l'utilisation

Téléavertisseur à seulement 59,99\$*
avec temps d'antenne GRATUIT pendant 3 mois

Aussi lot de téléavertisseurs usagés à 30\$

* Détails en magasin. Cette offre prend fin le 31 janvier 1999.

AUDIOTEC

Centre cellulaire Plus 590, boul. Boivin Granby (450) 378-3618	Centre cellulaire Plus Galeries de Granby 40 Evangéline Granby (450) 378-8338	Centre cellulaire Plus Galeries St-Hyacinthe 3200, boul. Laframboise St-Hyacinthe (450) 261-8080	Agent agréé 2378 King Ouest Sherbrooke (819) 562-9262	Centre cellulaire Plus Carrefour de l'Estrie 3050, boul. Portland Sherbrooke (819) 821-9994
---	---	--	--	---

Bell Mobilité 53744

Je me sens très positif depuis que je vais à l'école à B.C.S. J'aime la vie ici et j'aime mes professeurs. C'est le choix que j'ai fait et c'était le bon, j'en suis certain.

—Frédéric D., Lennoxville, QC

Épreuves pour l'obtention d'une bourse d'études
vendredi, le 29 janvier 1999

Bishop's College School
Lennoxville (QC) J1M 1Z8

Une école secondaire privée pour pensionnaires et externes offrant aussi une année préparatoire (grade 12) aux universités hors Québec.

Tél. : (819) 566-0227 • Téléc. : (819) 822-8917
Courriel : admissions@bcschool.qc.ca • Internet : www.bcschool.qc.ca

52615

BATAILLE DE LA 55

Information (819) 346-8789
www.castors.net

VENDREDI 8 janvier à 20 h

Le meilleur hockey en région, c'est au Palais des sports

LES VOLTIGEURS DE DRUMMONDVILLE 52685

17 entreprises finalistes au concours Reconnaissances Estrie

Gilles FISETTE

Sherbrooke

Quelque dix-sept entreprises de la région de l'Estrie ont émergé à titre de finalistes au concours Reconnaissances Estrie parmi la soixantaine de candidatures reçues.

Ce concours, a rappelé le président de la Chambre de commerce de la région sherbrookoise, Serge-Yves Beaulieu, hier matin, au cours d'une conférence de presse de dévoilement de l'identité de ces dix-sept finalistes «permettra aux entreprises de notre belle région de se démarquer et de voir les fruits de leurs efforts reconnus par leurs pairs».

Le concours Reconnaissances Estrie qui se tient pour une septième année, est organisé en collaboration avec la Chambre de commerce régionale de l'Estrie et ses dix-sept chambres locales.

Les finalistes, a expliqué pour sa part le président du jury, Michel Cantin, directeur de district à la Banque CIBC, se sont démarqués des soixante candidatures reçues par leurs qualités de management et de gestion financière, leur taux de croissance et leur positionnement sur le marché, leur rayonnement à l'extérieur, leur implication dans la région et leur souci environnemental.

Six catégories

Le concours comporte six catégories différentes ainsi que le titre de Grand Estrien ou de Grande Estrienne. Dans la catégorie



Le président de la Chambre de commerce de la région sherbrookoise, Serge-Yves Beaulieu.

«Commerce de détail», les trois finalistes sont Momo Sports, de Sherbrooke; PJC Jean Coutu Coaticook; et les Serres et pépinières St-Elie. Dans la catégorie «Entreprise agricole ou forestière», deux entreprises sont en lice. Il s'agit de la Framboisière de l'Estrie, de Johnville; et du Vignoble Le Cep d'Argent, du Canton de Magog, une entreprise également

en lice dans la catégorie «Secteur manufacturier - Petite entreprise».

Par ailleurs, dans la catégorie «Entreprise de services», les trois finalistes sont l'Auberge au Lion d'Or, d'Orford; le Centre de services Excel, de Sherbrooke; et Location Pelletier, de Fleurimont.

Dans la catégorie «Jeune entreprise», le jury doit faire son choix entre Agrimage, de Sherbrooke; Cactus Développement, du Canton de Magog; et H3B Communications Marketing, de Sherbrooke.

Dans la catégorie «Secteur manufacturier - Petite entreprise», outre le Vignoble Le Cep d'Argent, on retrouve Amecci, de Rock Forest; et Summum Granit, de St-Sébastien.

Enfin, dans la catégorie «Secteur manufacturier - Grande entreprise», les trois finalistes sont BHM Médical, de Magog; Tiges de jonction Lippert, de Rock Forest; et Usinage Nado, de Sherbrooke.

Président d'honneur de ce concours, Daniel Chassé, a rappelé que le concours se déroule cette année sous le thème «Une grande région, une même vision». Il a ajouté que «les dirigeants de la communauté des affaires doivent et devront développer un réseau d'affaires de plus en plus important et c'est ce que les chambres de commerce s'efforcent d'encourager à chacune de leurs activités».

Il a enfin souligné que les gagnants du concours Reconnaissances Estrie 1999 seront désignés lors du gala du vendredi 19 mars prochain, au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke.

Les employés de La Réserve s'en prennent à leur patron

Sherbrooke (GF)

Seul propriétaire du Motel La Réserve depuis le mois d'octobre, Donald Gaudette serait le grand responsable de la détérioration des services dont souffrirait la clientèle de ce motel de Sherbrooke.

C'est du moins ce que soutient le personnel salarié de l'endroit qui, dans un communiqué signé par le conseiller syndical à la CSN, Jean-René Ré, se dissocie de leur patron et présente ses excuses à la clientèle.

«Refus de louer, incertitude, baisse de la qualité du produit offert, les personnes salariées voient se dégrader une réputation qu'elles avaient mis des années à bâtir. Elles voient partir leurs clients qui souvent étaient devenus des amis. Elles sont tristes et veulent que la clientèle sache qu'elles ne sont pas responsables de la situation», écrit M. Ré.

La situation se détériorerait depuis que Donald Gaudette a racheté les parts des membres de la famille Gaudette et est devenu le propriétaire unique de l'établissement hôtelier, le 5 octobre 1998.

Depuis, le propriétaire aurait multiplié les directives contradictoires qui ont entraîné «incertitude, malaise, flottement, départ de personnes salariées compétentes, surcharge de travail et modifications constantes des responsabilités pour celles et ceux qui restent».

L'employeur écarterait de plus délibérément certains clients et changerait d'opinions et de traitements envers ceux qui restent.

«Parfois, 24 heures avant une réception, le personnel ne sait toujours pas quel menu le client a retenu, pour la simple et bonne raison que l'employeur ne le lui a pas demandé. Des banquets sont servis dans le bar mais sans le personnel approprié. De plus, l'employeur engage des personnes de son entourage n'ayant ni la formation, ni la compétence pour effectuer les tâches qu'il leur confie, créant des situations pour le moins absurdes. Lors du téléthon du CUSE, dix chambres et deux salles ont été retenues par les organisateurs de l'événement. Ceux qui ont voulu occuper leur chambre après la fin de l'événement, vers 2h00, n'ont jamais pu obtenir leur clé pour accéder à leur chambre, toutes les portes du motel étant verrouillées et la personne en service - le petit-fils du propriétaire - n'a pu identifier d'où provenait la sonnerie qu'il entendait alors qu'il s'agissait simplement des clients qui, à la porte principale, essayaient d'obtenir du service.»

Réaction de Donald Gaudette

Joint chez lui, M. Gaudette a dit ne pas vouloir réagir à ces propos. «Je ne veux pas mettre de l'huile sur le feu... Il faut situer ces propos dans le contexte: les emplois sont en instance d'accréditation auprès de la CSN... Je les laisse aller...»

Selon M. Gaudette, on comptait environ 43 à 44 employés en octobre, un nombre qu'il jugeait trop élevé. Depuis, ce nombre a été ramené à 36 personnes environ.

La rentrée du Collège aura lieu le 18 comme prévu

Michel RONDEAU

Sherbrooke

La rentrée pour la deuxième session au Collège de Sherbrooke aura lieu le 18 janvier tel que prévu.

Un grand nombre de syndicats de professeurs du collégial affiliés à la CSN ont observé un mot d'ordre de la centrale syndicale, qui leur avait demandé de retarder la remise des notes de la première session pour signifier leur désaccord face au sacrifice de 3,5 pour cent de leur salaire, arraché par le gouvernement l'an dernier.

Le retard dans la remise des notes a eu pour effet de repousser leur traitement informatique ainsi que tout le processus de préparation de la rentrée de janvier, ce qui obligera plusieurs collèges à repousser aussi la date du retour au collégial.

Normal

Au Collège de Sherbrooke, a expliqué le directeur général, Jocelyn Vallée, tout s'est déroulé normalement et on sera prêt à accueillir les élèves dès le 18 janvier, comme prévu.

Le cégep n'a pas fini de prévenir le bogue de l'an 2000

Sherbrooke (MR)

Si on voulait être alarmiste, on pourrait dire qu'actuellement, le Collège de Sherbrooke ne sait pas ce qui arrivera avec le dossier des élèves, les horaires des élèves, la gestion financière et des approvisionnements, le chauffage, l'éclairage de secours et la ventilation, en raison de la bogue de l'an 2000.

C'est vrai, mais le directeur du Collège, M. Jocelyn Vallée, note que plusieurs systèmes sont déjà au point, que des fournisseurs ont promis des vérifications et des correctifs d'ici juin prochain et qu'avant la date fatidique, tout aura été vérifié et rendu conforme.

M. Vallée se dit persuadé que plus on approche de l'an 2000, plus il y aura de prophètes de malheur pour annoncer des catastrophes et la fin du monde.

Cependant, jusqu'ici, les systèmes sont déjà conformes en ce qui touche la gestion du Centre d'activités physiques, l'alimentation électrique normale et de secours, l'alarme contre les incendies, le système anti-intrusion et les ascenseurs.

Sept autres systèmes, au sujet desquels le Collège n'est pas certain, sont considérés non conformes pour l'instant, mais l'un d'eux, celui de la paie et de la gestion des ressources humaines, sera changé cette année de toute manière, étant devenu désuet en raison de sa lenteur et de sa lourdeur, par comparaison avec des systèmes plus modernes.

Les six autres portent sur le dossier des élèves, les horaires des élèves, la gestion financière et des approvisionnements, la prise de photo, la gestion des photocopieurs et la bibliothèque, mais le Collège prévoit qu'ils seront conformes à compter de juin prochain.

Liquidation mode de fin de saison



Astuces
In Wear
Votre Nom
Lauren de Ralph Lauren
Laundry de Shelli Segal
Jax II
Evan Picone
Nygard
Alia
The Work Connection
Tan Jay
Bianca
m.e. modern edge
Kates
Elisabeth
Emma James
Louben
Casual Connection
Teenflo
JonesWear
Ellen Tracy
Polo Jeans Co.
Chaps de Ralph Lauren
Tommy Hilfiger
Gant
Jones New York
Polo Ralph Lauren
Guess
Dex Bros.
Liz Claiborne
Dockers
Nautica
DKNY JEANS

25% à 50% de rabais* sur la mode designer

Profitez-en! Il y a des complets, des tailleurs, des chemises, des blouses, des pantalons - d'admirables vêtements designer à prix super avantageux. Notre vaste sélection de mode designer automne-hiver pour hommes et pour femmes vous est maintenant offerte à prix de vente. Passez chez Eaton et découvrez les collections designer et le tout nouveau visage de nos magasins.

*Les rabais s'appliquent aux prix d'origine. La sélection des marques varient d'un magasin à l'autre. Soldes des manufacturiers et centres de liquidation non compris.

